

# Floriaan Henneau, ingénieur forestier

## « L'accompagnement d'une ASL après l'incendie des Maures »

Propos recueillis par Joël Perrin, CNPF PACA.

**L'incendie des Maures a touché un très grand nombre de propriétaires forestiers privés qui, malgré le morcellement, ont eu la chance de pouvoir s'appuyer sur un regroupement existant, l'Association syndicale libre de la suberaie varoise.**

Côté forêt privée, le 1<sup>er</sup> octobre 2021, un peu plus d'un mois après l'incendie, le CNPF PACA, Fransylva Var et l'Association Syndicale libre de la Suberaie Varoise (ASLSV) adressaient un courrier commun à la plupart des propriétaires privés de la zone incendiée pour les informer de l'étude en cours sur la restauration des terrains incendiés, les assurer de leur soutien et leur donner des éléments sur les interventions envisageables et les conditions de leur mise en œuvre. Retour sur la suite des actions avec **Floriaan Henneau**, ingénieur forestier à l'ASLSV.

### Quelles ont été les premières actions réalisées auprès des propriétaires privés ?

Être à l'écoute surtout ! Puis proposer des diagnostics auprès des adhérents impactés. 25 diagnostics gratuits ont été délivrés pour évaluer les dégâts sur leur propriété et prioriser les interventions de restauration à réaliser. L'objectif étant à la fois d'éviter des actions trop hâtives tout en identifiant les travaux à réaliser au plus tôt tels que la protection des sols les plus sensibles à l'érosion. C'est ainsi que les deux premiers chantiers de fascinage ont pu être réalisés avec l'aide de la Région et du Département à hauteur cumulée de 80 % du montant des travaux.

Ensuite, nous avons dû attendre les résultats de l'étude sur la restauration des terrains incendiés pour contacter les propriétaires concernés par les zones ciblées par le programme. À partir de février 2022, avec la cartographie des zones prioritaires disponible, l'animation foncière auprès des propriétaires a pu être menée sur des bases solides.

Les travaux de fascinage ciblés par l'étude ont été financés à 100 % par le fonds de dotation ONF « Agir pour la forêt » dans le cadre du dispositif RESPIR<sup>1</sup>. Ils ont débuté en mai 2022 mais ont rapidement dû être interrompus à cause des conditions de travail rendues pénibles et dangereuses par les fortes chaleurs.

Floriaan Henneau  
« Le gros du travail contre l'érosion a été réalisé l'automne dernier par deux entreprises spécialisées dans les travaux forestiers manuels. »



1 Mécène : CMA CGM

Il s'est donc écoulé plus d'un an avant la mise en œuvre de la majorité des chantiers dits d'urgence. Fort heureusement, nous n'avons pas connu de précipitations trop intenses et d'érosion forte sur ce laps de temps.

### A ce jour, où en êtes-vous ?

L'étude avait ciblé 120 ha à mettre en fascines de façon prioritaire à travers le massif des Maures et en forêt privée. Suite à l'animation foncière, l'ASLSV a contracté avec 33 propriétaires pour 36 chantiers et 80 ha environ. Aujourd'hui il reste seulement 4 ha à faire sur les 80. Les travaux, sous réserve d'adhésion à l'ASL, sont financés intégralement. Le gros du travail contre l'érosion a été réalisé l'automne dernier par deux entreprises spécialisées dans les travaux forestiers manuels.

### Quelles sont les difficultés techniques et le coût des fascines ?

Il faut former les opérateurs, qui ne sont pas habitués à ce type de travaux, pour respecter le cahier des charges visant à protéger le milieu naturel. Les chantiers sont très hétérogènes

car on doit prendre les matériaux (branches et troncs manipulables) sur place. Avec un gaulis de châtaignier ou de pins brûlés, c'est plus aisé qu'avec des arbustes torsadés de maquis. Parfois la quantité de bois ou leur qualité est insuffisante et les pierres présentes en surface doivent être utilisées pour compléter l'ouvrage. Le coût moyen est d'environ 3 500 € HT / ha. Quelques mois plus tard, nous constatons que la retenue de terre a été efficace et qu'un sol fin enherbé s'est constitué en amont de la fascine. Ces aménagements sont favorables à la tortue d'Hermann et aux micromammifères palliant ainsi la perte d'abris suite à l'incendie.

### Qu'en est-il des coupes des bois brûlés ?

Le surcoût de ces récoltes prédéfinies par l'étude RTI a également été financé à 100 %. Il s'est établi à 5 € HT le m<sup>3</sup> auxquels s'ajoutent les surcoûts liés aux interventions répondant aux précautions environnementales. En effet, l'ensemble des coupes réalisées se situent sur des parcelles à fort enjeu environnemental. Quand les coupes étaient situées dans

Les fascines sont confectionnées à partir des troncs et branchages partiellement brûlés. À signaler au second plan les chênes liège en train de reconstituer leur houppier.

Floriaan Henneau ©ASLSV



Vue d'ensemble d'un chantier de 3 hectares sur un versant présentant une pente de 40%. Ouvrage constitué à partir d'un maquis dense de bruyères et d'arbousiers. Espacement inter-fascine : 15 mètres. Commune de Cogolin.

des zones déjà prévues en coupe dans le Plan de Gestion de la Réserve naturelle nationale (RNN) de la plaine des Maures, une déclaration de coupe était suffisante, avec 2 mois de délai de réponse de la part du gestionnaire de la réserve. Sinon, il fallait effectuer une demande d'autorisation de coupe, demande examinée par deux commissions différentes et nécessitant au moins 4 mois de délais. Les conditions de mise en œuvre ont été définies par le Conservatoire des Espaces naturels (CEN PACA) et par la Station d'Observation et de Protection des Tortues et de leurs Milieux (SOPTOM). Elles ont été reprises en grande partie par la RNN et l'ASLSV s'y est systématiquement pliée. Deux chantiers ont été réalisés, l'un de 35 ha dans la réserve nationale et l'autre de 5 ha, en

Floriaan Henneau ©ASLSV

dehors de la réserve mais en zone rouge vis-à-vis de la présence de la tortue d'Hermann. Les bois ont été exploités ce dernier hiver à raison de 1 400 tonnes d'un côté et 300 tonnes de l'autre. Il reste encore environ 300 tonnes à exploiter.

### C'est peu en regard des volumes encore sur pied ?

Oui, du fait de la complexité des démarches réglementaires liées aux forts enjeux environnementaux. De surcroît, l'exploitant n'a pas pu être disponible pour les chantiers comme nous l'aurions souhaité. Ainsi, nous avons dû renoncer à 20 ha de chantier.

Le protocole consistait à définir dans un 1er temps avec un écologue des cloisonnements d'exploitation, à les préparer en période d'activité de la tortue. Ainsi, chaque jour, un maître-chien et son chien spécialisé dans la recherche de tortues, accompagnés de l'écologue, passaient devant la débroussailleuse lourde. Chaque tortue trouvée était mise dans un enclos pour la journée et libérée à l'endroit de capture à chaque fin de chantier quotidien. Même organisation pour la préparation des places de dépôt.

L'exploitation effectuée l'hiver était classique, à condition de ne pas sortir des cloisonnements. Ce protocole était inédit et suite à ce retour d'expérience, le Conservatoire des Espaces Naturels semble convenir qu'il vaudrait mieux exploiter en période d'activité de la tortue sans séparer l'opération de la préparation des cloisonnements, avec le même itinéraire. Ce serait plus simple et moins cher.

### Êtes-vous engagés dans des travaux à plus long terme ?

Oui, nous allons travailler sur des zones stratégiques pour limiter l'impact des futurs feux, forts probables ! Il s'agit de cinq zones charnières, réparties sur ce couloir de feu, sur lesquelles on complète les aménagements de la DFCI par des travaux sylvicoles de restauration des peuplements ou des milieux. Une animation foncière sur 450 ha en propriétés privées va précéder une régénération accompagnée (des fiches par essences servent de référence). Le programme va durer 5 ans. Région et Département s'engagent à financer ce programme et les aides atteindront 60 à 100 % du montant des travaux suivant leur type et les conditions d'exécution. ■

Avec comme personnage phare Squirrelou<sup>1</sup>, un petit écureuil, différents partenaires proactifs dans la prévention contre les feux de forêts cherchent par le biais de bandes dessinées à sensibiliser le grand public à cette problématique. Dans cet exemple c'est la restauration post-incendie en forêt méditerranéenne qui est abordée.

**QUE SE PASSE-T-IL APRÈS UN INCENDIE ?**

LE FEU FAIT PARTIE DU CYCLE NATUREL DES FORÊTS MÉDITERRANÉENNES MAIS S'IL PASSE TROP SOUVENT, LES SOLS S'APPALUISSENT ET LA FORÊT NE POUSSERA PLUS.

ALORS QUE FAIRE JUSTE APRÈS UN INCENDIE ?

TOUIT D'ABORD METTRE EN SÉCURITÉ LES PERSONNES ET LES BIENS.

IL VAUT MIEUX SE MONTRER SAGE ET OBSERVER COMMENT LA NATURE SE RÉGÈRE D'ELLE-MÊME...

EN SUITE, COUPER LES ARBRES BRÛLÉS QUI POURRONT ÊTRE VENDUS. ET POUR FAVORISER LA REPousse DES CHÊNES, ON FAIT DU "RECEPAGE".

C'EST-À-DIRE COUPER AU RAS DU SOL DES CÉPÉES (BOUQUIETS DE BRINS D'ARBRES).

POUR LES PINS PAR EXEMPLE, LA PROBABILITÉ D'OBTENIR UNE RÉGÉNÉRATION NATURELLE APRÈS LE PASSAGE D'UN INCENDIE EST IMPORTANTE...

ET POUR LE CHÊNE, IL REPART DE SA SOUCHE.

POUR LES PINS PAR EXEMPLE, LA PROBABILITÉ D'OBTENIR UNE RÉGÉNÉRATION NATURELLE APRÈS LE PASSAGE D'UN INCENDIE EST IMPORTANTE...

IL FAUT AUSSI SE RÉGROUILLER ET SE CONCENTER POUR AGIR DE MANIÈRE COHÉRENTE.

QUOI QU'IL EN SOIT, LE MIEUX EST ENCORE D'ÉVITER LES INCENDIES, ALORS TOUS VIGILANTS, TOUS CONCERNÉS !

EN FORÊT, ON NE FAIT PAS DE FELI, ON NE JETTE PAS DE MÉGOTS DE CIGARETTE !

ATTENTION IL NE FAUT PAS SE PRÉCIPITER POUR RÉGROUILLER.

LINE FOIS CÉS ACTIONS LIÉGÈTES RÉALISÉES, IL FAUT MENER DES ACTIONS SUR LE LONG TERME.

REPLANTER EST UN INVESTISSEMENT IMPORTANT QU'IL EST NÉCESSAIRE DE RÉFLÉCHIR SELON CHAQUE SITUATION.

PAS LA PEINE !

ATTENDRE 4 à 5 ANS

INCENDIE !!

REGION SUD PACA

CNPFP

FRANCAISE

<sup>1</sup> Les différentes aventures de squirrelou peuvent être retrouvées sur <https://paca.cnpf.fr/se-former-s-informer/avec-squirrelou-l-ecureuil-la-foret-mediterranene-en-image>